



# A-IGÉCO

Les Acteurs de l'Ingénierie  
et du Génie Écologiques

## REGLEMENT

### Prix National du Génie Écologique 2022





## Prix National du Génie Écologique 2022 Règlement de l'appel à candidatures

### ARTICLE 1 – LE PRIX DU GENIE ECOLOGIQUE

L'objectif du Prix National du Génie Écologique est de **valoriser les projets de génie écologique** afin de mettre cette filière en émergence en visibilité et de favoriser son développement. Le Prix permettra également de montrer que le génie écologique peut répondre à de nombreux enjeux opérationnels.

**La première édition** de ce prix, en 2014, coïncidait avec les 50 ans de la loi sur l'eau. Elle a ainsi été l'occasion de mettre en avant la contribution de la filière génie écologique à la préservation des milieux aquatiques. Lancé lors du Congrès de l'ASTEE en 2014, il a été remis lors du Colloque consacré aux 50 ans de la loi sur l'eau.

**La seconde édition** organisée en 2018, par l'A-IGÉCO avec le Ministère de l'Écologie et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a permis d'élargir le prix à un panel plus large de milieux et de contextes. Il a mis en lumière [six actions exemplaires](#) présentées à la fois lors d'une journée dédiée en novembre 2018 mais également dans un dossier spécial de la Revue TSM (10, 2019). Les lauréats ont également fait l'objet de retours d'expériences publiés sur le site du centre de ressources génie écologique.

**Pour la troisième édition**, les co-organisateurs que sont l'A-IGÉCO et l'Office français de la biodiversité (OFB), en partenariat avec la Direction de l'Eau de la Biodiversité du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) se sont associés avec le Forum des Marais Atlantiques (FMA) pour l'ajout d'un Prix spécial Milieux Humides. Cette édition, qui s'est déroulée lors des Assises Nationales de la Biodiversité en novembre 2020, a permis de récompenser [8 projets lauréats](#), dont un Grand Prix, un Prix spécial et un prix Coup de cœur du Jury.

**Pour cette quatrième édition**, les co-organisateurs s'associent avec Plante & Cité pour le Prix spécial et souhaitent cette année mettre en avant les projets en **Milieu Urbain**.

Ainsi, le Prix National du Génie Écologique 2022 récompensera des réalisations remarquables dans le domaine du génie écologique relevant d'au moins une des catégories suivantes :

#### **1. Restauration d'écosystèmes, de populations**

*Dans cette catégorie seront récompensés des projets dont l'objectif principal est la restauration de la biodiversité, de milieux ou de populations d'espèces à enjeux patrimoniaux.*

## **2. Gestion des espèces envahissantes**

*Cette catégorie concerne des actions de lutte contre les espèces envahissantes, végétales ou animales. Si les problématiques concernent essentiellement les espèces exotiques, des actions concernant des espèces autochtones pourront être prises en compte à condition que les impacts sur la biodiversité et/ou les activités et la santé humaine soient établis.*

## **3. Amélioration des trames écologiques\***

*La restauration des continuités écologiques est aujourd'hui reconnue comme un enjeu majeur de préservation de la biodiversité, pour leur rôle dans la circulation des espèces, le maintien du fonctionnement des écosystèmes et des paysages, et en milieu urbain le confort et cadre de vie des habitants. Les actions récompensées pourront concerner les différentes composantes des trames écologiques y compris en milieu urbain (par exemple connecter, le long des axes et voiries, les principaux espaces de nature entre eux).*

*\* Trames verte, bleue mais également brunes et noires ou autres.*

## **4. Amélioration et/ou valorisation des services liés aux écosystèmes et aux sols**

*Cette catégorie s'adresse aux projets visant à l'amélioration et/ou la valorisation des services liés aux écosystèmes et aux sols. Les services écosystémiques, souvent mobilisés dans le cadre des Solutions Fondées sur la Nature, peuvent concerner notamment la prévention des risques naturels, la gestion des eaux pluviales, l'adaptation aux changements globaux, l'agroécologie, l'amélioration du cadre de vie, désimperméabilisation, création de sols urbains fertiles sobres en ressources naturelles, stratégies de végétalisation, ...*

## **5. Pratiques de gestion favorables à la biodiversité**

*Cette catégorie visera à récompenser des projets centrés sur l'optimisation des pratiques de gestion écologique des espaces naturels ou semi-naturels. La recherche d'un équilibre entre une dynamique naturelle et des usages qui permettent au site de prendre toute sa valeur sera privilégiée.*

Pour chacune des catégories ci-dessus, un prix sera décerné pour une opération de génie écologique finalisée depuis moins de 5 ans à la date de candidature. Elle doit être portée par un acteur ou un groupement d'acteurs, ayant participé à la réalisation de l'opération.

Dans le cas où un candidat soumet une opération de génie écologique faisant partie d'un projet plus large, le Prix sera remis uniquement pour la réalisation de l'opération relevant du génie écologique et aux candidats ayant contribué directement à cette sous-opération.

Un **Grand Prix** pourra également être décerné pour récompenser un projet, parmi ceux déposés dans toutes les catégories, devant être particulièrement mis en lumière d'après le jury.

Enfin, un **Prix spécial « Milieux Urbains »** sera décerné, parrainé par Plante & Cité. Il récompensera un projet, parmi ceux déposés dans toutes les catégories, qui concernera spécifiquement les milieux urbains.

A noter qu'un projet récompensé par le Grand Prix ou le Prix spécial « Milieux urbains » ne pourra pas être également lauréat d'une des cinq catégories.

## ARTICLE 2 – CANDIDATURES

### 2-1-- Candidatures

- ❖ Tout projet finalisé\* relevant d'une ou plusieurs catégorie(s) citée(s) à l'article 1 de ce règlement peut faire l'objet d'une candidature. La taille du projet ne sera en aucun cas un critère de sélection. Un même projet pourra être déposé dans une seule catégorie principale et une catégorie secondaire. Ces catégories devront être précisées lors de l'envoi de la candidature. Les candidats devront succinctement justifier du choix de la ou des catégorie(s) proposée(s).

*\* S'entend par « finalisé » un projet achevé et pour lequel les travaux ont été réceptionnés depuis moins de 5 ans.*

- ❖ Le projet doit être présenté par un acteur ou groupement d'acteurs, publics et/ou privés, étant entendu que les porteurs de projets s'engagent à impliquer leurs partenaires en amont de leur candidature ainsi qu'à les informer de leur démarche et de l'avancement de cette dernière. Le groupement devra identifier clairement le porteur du projet candidat, qui sera l'interlocuteur privilégié de l'A-IGÉCO et l'OFB et dans le processus de sélection.
- ❖ Le dossier de candidature est constitué de la fiche de candidature et des éléments annexes requis cités dans la fiche, à renseigner par le porteur de projet en accord avec ses partenaires. Tout dossier incomplet pourra se voir refusé.
- ❖ Le dossier est à adresser à : [prixdugenieecologique@a-igeco.fr](mailto:prixdugenieecologique@a-igeco.fr)

### 2-2- Engagements

Les porteurs de projets candidats, au moment de la remise du dossier, s'engagent, si leur projet est récompensé :

- ❖ à venir personnellement à la cérémonie de remise des prix et à l'évènement de présentation des projets lauréats, qui se dérouleront à l'automne 2022 (dates et lieux restant à préciser), à y recevoir leur prix, et à permettre à l'A-IGÉCO, l'OFB, le MTE et Plante & Cité de mentionner leur nom, publier leur photo ainsi qu'un résumé de leur projet ;



- ❖ dans tous les cas, à permettre à l’A-IGÉCO, l’OFB, le MTE et Plante & Cité de mettre sur leurs sites respectifs le résumé de leur projet ;
- ❖ à soumettre un article portant sur leur projet à la revue TSM de l’ASTEE (Techniques Sciences et Méthodes). Pour cela, les lauréats seront contactés, en temps voulu, par les responsables de la rédaction de la revue pour définir le format de l’article à soumettre. Pour information, la parution ne se fera qu’après un processus de relecture et de validation par le comité de lecture de TSM ;
- ❖ à rédiger une fiche de retour d’expérience sur le modèle de celles du centre de ressources génie écologique animé par l’OFB.

### **2-3- Recours**

Etant donné le processus de sélection mis en place, basé sur une liste de critères définis, aucun recours de la part des candidats ne sera pris en considération après la remise du Prix national du génie écologique.

### **ARTICLE 3 – SELECTION**

La sélection des candidats s’appuie sur un comité de pré-sélection et un jury.

Le comité de pré-sélection est chargé de donner un premier avis sur les candidatures ; il est constitué de représentants de l’A-IGÉCO et de l’OFB. Il aura la charge de trier les candidatures reçues et d’en faire une première sélection excluant celles qui ne respectent pas les attendus exprimés dans ce règlement et dans l’appel à candidatures.

Le jury est chargé de la sélection finale des candidatures. Il se compose de 30 experts scientifiques et techniques, repartis dans chacune des catégories.

Après délibération, le jury informe tous les candidats de sa décision.

### **ARTICLE 4 – CALENDRIER PREVISIONNEL**

Février à mai 2022	Appel à candidatures ouvert
Juin 2022	Réunion du comité de pré-sélection
Autour du 15 septembre 2022	Réunion du jury
Fin septembre 2022	Notifications aux porteurs de projets
Automne 2022 – Date et lieu à définir	Remise des Prix et présentation des projets lauréats



## ARTICLE 5 – CONDITIONS PARTICULIÈRES DE NON REMISE DU PRIX

Les organisateurs du Prix national du génie écologique se réservent le droit de ne pas nécessairement attribuer le prix si le nombre de candidatures est trop faible dans une catégorie ou si la qualité des dossiers de candidatures ne le permet pas.

## ARTICLE 6 – VALORISATION DES PROJETS PRIMÉS

Le Prix national du génie écologique ne donnera pas lieu à une rémunération des différents lauréats.

La distinction des projets de génie écologique par ce prix national peut être largement valorisée par les porteurs de projets lauréats *via* leurs différents outils de communication. Il est néanmoins précisé que les structures ne sont pas individuellement lauréates, le prix étant remis au projet et collectivement à tous ceux qui y ont participé.

L’A-IGÉCO, l’OFB, le MTE et Plante & Cité s’engagent à communiquer sur les projets primés par le biais de leurs sites internet respectifs et leurs autres outils de diffusion.